



Revue Trimestrielle

Rédacteur en chef :

[Dr Hanene Tiouiri Ben Aissa](#)

Membres du bureau du Conseil National de l'Ordre 2021/2022 :

Ridha DHAOUI : Président

Khalil BOUKHRIS : Vice-président

Mohamed BRAHAM : Vice-président

Nizar LADHARI : Secrétaire général

Sonia GLOULOU MANSOUR : SG adjointe

Mohamed LIOUANE : Trésorier

Chahrazed BEN SALAH : T. adjointe

Membres :

Rim GHACHEM ATTIA

Chokri AZZOUC

Hichem ZIDI

Alaeddine SAHNOUN

Nazih ZGHAL

Imed MAALLOUL

Kais BOUSSEN

Préface

L'ordre des médecins riche par son historique et fort de ses lois qui régissent l'exercice de la médecine en Tunisie manque ces dernières années de communication avec l'ensemble des médecins.

L'avènement de la covid a fortement impacté le système de santé et a mis en évidence la nécessité de communiquer avec le corps soignant d'abord par les recommandations sous forme de communiqués ensuite par des webinaires d'information et de formation.

Le CNOM conscient de ce rôle central de l'institution a mis en œuvre une réforme de

son mode de fonctionnement pour mieux remplir son rôle auprès des médecins.

La migration vers le tout numérique nécessite en premier une actualisation de la base de données.

Cette tâche a été confiée à de jeunes médecins en instance de thèse

Par ailleurs le site web du CNOM (www.ordre-medecins.org.tn) est en cours d'amélioration avec pour objectif de disposer d'une interface pour les médecins qui est enrichie par l'administration en ligne, l'inscription à distance, et l'ensemble des fonctionnalités avec la possibilité de télécharger les documents et scanner les justificatifs. D'ailleurs depuis quelques mois toutes les attestations éditées par la base de données

comportent un QR code avec une adresse de vérification les rendant infalsifiables.

L'ordre a également fait évoluer la carte sanitaire consultable par les citoyens et les professionnels sur le site web et prendra la forme d'une plateforme détaillant les informations professionnelles des médecins avec géolocalisation et sera équitable et gratuite. Le médecin pourra introduire dans ses informations professionnelles un lien vers son agenda de rendez-vous.

Le CNOM a par ailleurs procédé à l'équipement des salles du conseil par des écrans connectés et a multiplié le nombre de salles. Viennent d'être équipées récemment la médiathèque et la grande salle attenante. Le mode de fonctionnement jusque-là gratuit des salles va être modifié début 2023.

Dans le souci d'honorer nos maîtres et les anciens ordinaux chaque salle portera le nom d'un ordinal qui a servi l'institution, ainsi la réservation des salles sera nominative.

L'ordre a aussi dans ses objectifs de raviver certaines bonnes habitudes notamment la de gratification des médecins qui se sont distingués dans l'accomplissement de leur mission de soins et ayant un comportement exemplaire.

Le CNOM en partenariat avec les conseils régionaux lance début du mois de janvier 2023 des réunions mensuelles de formation pour les médecins sur des thèmes concernant l'exercice médical.

L'ordre est partenaire de plusieurs institutions à l'international dont l'union des médecins arabes (UMA), l'association médicale mondiale (WMA), l'union des médecins spécialistes européens (UEMS), et est en relation avec plusieurs ordres. Ce partenariat permet de promouvoir l'éthique universelle, défend les praticiens dans leur exercice, et améliore leurs connaissances avec pour objectif la certification des médecins.

Récemment l'ordre a abrité la naissance de la fédération Maghrébine des ordres médicaux.

Dr Ridha Dhaoui

Mise à disposition de la Maison du médecin aux Sociétés Savantes

Dans l'objectif de promouvoir et d'appuyer la formation continue des médecins en exercice et des jeunes médecins en formation, le CNOM décide de mettre à la disposition des Sociétés savantes médicales des salles et des annexes sis au siège du Conseil

national, équipés de matériel audio-visuel.

Cette décision fixe les conditions de domiciliation et de mise à disposition des locaux.

La domiciliation requiert un acquittement des cotisations ordinaires des membres de la Société savante et une participation annuelle de 200 dinars, payable au mois de janvier.

Quant aux réunions, il sera recommandé au comité d'organisation de procéder à la réservation de salle au minimum une semaine avant l'évènement et la priorité sera octroyée aux premiers inscrits. La participation est fixée à 100 dinars par jour pour une grande salle et 50 dinars par jour pour une petite salle dans le cas de réunion ponctuelle.

Cette décision sera applicable à partir de janvier 2023.

Mise à jour de la liste des compétences et des spécialités médicales

Une réunion entre le Mr le Directeur Général de la Santé, Messieurs le Président et le Secrétaire Général du Conseil National de l'Ordre des Médecins et Messieurs les Doyens des facultés de médecine, s'est tenue le 26 octobre 2022, son objectif étant la mise à jour de la liste des compétences et des spécialités, dont la dernière modification date du 23 Mai 2005 selon l'arrêté fixant les conditions et les règles de reconnaissance de la qualification des médecins pour l'exercice en qualité de spécialiste, et des compétences.

L'objectif était donc d'intégrer les compétences manquantes dans cette liste aussi bien pour la médecine générale que pour les spécialités, et de statuer sur la médecine de famille, introduite par

Rappel aux médecins du secteur public de l'inscription obligatoire à l'ordre

L'exercice de la médecine étant tributaire de l'inscription au tableau de l'Ordre, conformément à l'article premier de la loi n° 91-21 du 13 mars 1991 relative à l'exercice et à

les décrets de 2011 et 2019 comme nouvelle spécialité et comme compétence. Pour ce faire, il a été proposé de compléter la liste des compétences sur des critères objectifs, à savoir le caractère académique obligatoire du diplôme, la durée de la formation, sa pertinence et son impact sur l'exercice. En outre cette compétence ne devrait pas figurer sur le référentiel des spécialités.

Les recommandations au terme de cette réunion sont les suivantes :

La liste des compétences sera actualisée en priorisant le rajout de la médecine de famille comme compétence et aussi comme spécialité, ainsi que la compétence en médecine esthétique, réclamée par un grand nombre de médecins depuis 2005.

Tout médecin généraliste compétent ou habilité en médecine de famille sera appelé « médecin de famille » et la qualification de « médecin spécialiste en médecine de famille » sera attribuée aux résidents en médecine de famille

l'organisation des professions de médecin et de médecin dentiste qui stipule que « l'exercice de la profession de médecin ou de médecin dentiste est soumis à la condition d'être inscrit au tableau de l'ordre des médecins ou des médecins dentistes », et devant le constat d'un défaut d'inscription parmi les médecins en exercice dans le secteur public, un courrier a été adressé

et aux médecins de famille ayant accompli 3 ans de formation.

La compétence en médecine esthétique pourra être octroyée aussi bien aux médecins spécialistes qu'aux médecins généralistes.

La mise à jour relative à la compétence et à la spécialité en médecine de famille, ainsi qu'à la compétence en médecine esthétique pour les médecins généralistes et les médecins spécialistes, fera l'objet d'un arrêté qui sera édité très prochainement.

Aux dernières nouvelles :

Cet arrêté a été rédigé et soumis à l'ordre, et a fait l'objet d'une **proposition ordinale pour unifier la première ligne en accordant le titre de médecin de famille aux médecins généralistes qui justifient de deux ans d'exercice**. Il sera finalisé si les syndicats émettent un avis favorable.

à Messieurs les Ministres de la Santé, de la Défense et des Affaires Sociales pour appeler les médecins exerçant dans le secteur public non encore inscrits au tableau de l'Ordre à s'inscrire dans un délai ne dépassant pas le mois de décembre 2022, sous peine de poursuites à leur encontre.

Vu la date de publication de la revue ce délai est porté à fin janvier 2023.

Pr Mehdi Ben Khelil élu vice-président de l'Académie Africaine des Sciences Medico légales

Pr Mehdi Ben Khelil vient d'être élu vice-président de l'Académie Africaine des Sciences Medico-légales. Il est aussi réélu pour un second mandat comme membre du comité Mondial de Scoutisme.

Dr M. Ben Khelil est Maître de conférences agrégé en Médecine légale, membre du conseil scientifique à la faculté de médecine de Tunis et coordinateur du service de développement professionnel continu. Il exerce à l'hôpital Charles Nicolle.

Le CNOM le félicite pour cette double distinction et lui souhaite une bonne continuation.



Pr Mohamed Jouini

Elu membre de l'Académie Française de chirurgie

Le Pr Mohamed Jouini ancien président de l'association Tunisienne de chirurgie et actuel doyen de la faculté de médecine de Tunis a été élu membre associé de l'Académie Nationale de chirurgie de France lors d'une cérémonie officielle tenue le 7 décembre 2022 au siège de l'Académie à Paris.

Le Pr M. Jouini exerce au service de chirurgie de l'hôpital La Rabta.

Le CNOM le félicite pour cette prestigieuse distinction qui vient couronner plusieurs années de labeur et d'engagement, en reconnaissance à son long et riche parcours académique et sa contribution à l'avancement de la chirurgie en Tunisie.



Pr Riadh Gouider élu membre de l'Académie Française de Médecine

au cours de l'actuelle décennie. Cette distinction contribue à la promotion de la formation tunisienne qui s'appuie sur les dernières avancées dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.

Diplômé de la Faculté de médecine de Tunis, Pr Riadh Gouider est chef de service de Neurologie et du Centre d'Alzheimer à l'Hôpital Razi et également président de l'Association Tunisienne de Neurologie. Il est aussi membre fondateur de la Fédération Maghrébine de Neurologie depuis 2001

et administrateur de la Fédération mondiale de Neurologie depuis 2014. Pr R. Gouider a déjà reçu plusieurs prix de distinction dont le prix de l'Académie Américaine de Neurologie, de la Fédération Maghrébine de Neurologie et de l'Académie Européenne de Neurologie.

Le CNOM félicite le professeur Riadh Gouider pour cette distinction qui honore la médecine tunisienne et lui souhaite plein succès dans tous ses projets.



Le Conseil National de l'Ordre des Médecins est fier de la nouvelle distinction pour le professeur Riadh Gouider qui vient d'être élu membre de l'Académie Française de Médecine (AFM) et ce, depuis le 13 septembre 2022.

Pr R. Gouider est le second médecin tunisien à intégrer l'AFM

Réunion de l'Union des Médecins Arabes, septembre 2022

L'union des médecins arabes associe l'ensemble des ordres des pays arabes à l'exception de l'Arabie saoudite. Cette Union souffre de discorde et dysfonctionnement depuis voilà une dizaine d'années.

Une réunion s'est tenue à Mascate le 26 septembre 2022 après deux reports de réunion dans l'espoir de reprendre de manière légitime le contrôle de l'Union qui a un champ d'action très large aussi bien humanitaire que scientifique.

Seize pays membres étaient présents : Jordanie, Syrie, Koweït, somalie, Egypte, Soudan, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc, Qatar, Oman, Irak, Djibouti, Syrie, Jordanie, et trois pays ont participé par vidéo-connexion : Bahreïn, Palestine, Yémen. Soit un total de 19 pays représentés. Etaient absents la Mauritanie, les îles Comores, Le Liban, les Emirats Arabes Unis.

La Tunisie était représentée par le Dr Ridha Dhaoui président du conseil de l'ordre ainsi que le représentant anciennement désigné jusque-là le Dr Nazih Zghal, était également présent le Dr Hammouda Ben Slama vice-président du conseil supérieur de l'union des médecins arabes et ancien président.

La réunion a commencé par un résumé de l'historique.

Après un tour de table le vote est intervenu pour proposer comme nouveau président le Dr Walid Zendjali (Oman) ainsi désigné à l'unanimité

Le Dr Oussama Abdelhaye (Egypte) seul candidat est désigné secrétaire général à l'unanimité.

Le Dr Hammami (Egypte) est désigné trésorier de l'union, anciennement à ce poste.

Chaque pays a ensuite désigné un représentant au grade de secrétaire général Adjoint.

La Tunisie a désigné le secrétaire général du CNOM le Pr Nizar Ladhari comme représentant.

La Tunisie a été choisie à sa demande pour présider la commission d'aide humanitaire.

Depuis cette réunion rien de neuf n'est advenu et une procédure judiciaire est en cours par le Dr Oussama Abdelhaye pour retrouver le contrôle de cette union des médecins arabes.

Cette occasion a permis de réunir des représentants du pays du Maghreb, la discussion a porté sur la représentativité du Maghreb au sein de l'UMA. Il en ressort une décision commune de se retrouver à Tunis pour créer une union des ordres des pays du grand Maghreb afin de pouvoir agir en commun et parler d'une seule voix.



Réunion avec le consulat général de l'ambassade de France

Une réunion s'est tenue au courant du mois de décembre avec madame La consule générale adjointe et Monsieur le consul adjoint. La discussion a porté sur les difficultés rapportées par les médecins pour l'obtention de visas Schengen, ainsi que les dates tardives de rendez-vous.

Des précisions sont apportées par madame la consule générale adjointe concernant la nouvelle réglementation Schengen.

Le visa libre circulation reste le plus facile et le moins contraignant en matière de documents et offre la durée la plus longue. Les visas professionnels notamment pour un congrès supposent la réservation d'hôtel, le billet, l'attestation du congrès ou l'invitation, le justificatif ressources, l'attestation du conseil et la durée est plus courte selon la législation Schengen.

Les médecins sont accueillis à bras ouverts en France assure Madame la consule générale adjointe.

Une solution de collaboration directe est vite trouvée.

Le médecin qui trouve une difficulté pour avoir un rendez-vous pour un déplacement professionnel en France peut contacter l'ordre national par Mail : visas-france@ordre-medecins.tn et faire part de cette difficulté.

Il faut savoir que le délai administratif minimum pour un visa est de deux semaines, il faut prévoir toujours de déposer au moins un mois avant un congrès pour être sûr d'obtenir le visa à temps. En cas de difficulté pour avoir un rendez-vous et en prévision d'un congrès dans un à trois mois, il est possible de saisir le CNOM après avoir rempli le formulaire France-visas et pris le rendez-vous proposé quelle que soit la date.

Le CNOM fera les démarches auprès du consulat pour accélérer la procédure de rendez-vous.

Un google form est mis en ligne sur le site et sur la page Facebook du CNOM pour recevoir vos demandes.

Site web du CNOM : www.ordre-medecins.org.tn

Mail : visas-france@ordre-medecins.tn

Réunion Association médicale Mondiale AMM / WMA (World Medical Association)

Berlin du 5 au 9 octobre 2022

Le conseil de l'ordre est membre de l'Association Médicale Mondiale dont l'objectif est de défendre l'éthique médicale et les praticiens de par le monde.

L'AMM s'est réunie à Berlin du 5 au 9 octobre 2022.

Durant la session plénière se sont tenues la prise de fonction du Dr Osabon Enabulele (Association Médicale du Nigeria) au poste de président de l'AMM pour l'année 2022-2023 ainsi que l'élection du Dr Lujain Al-Qodmani (Association Médicale du Kuwait) qui sera la première présidente arabe de l'AMM et prendra ses fonctions en octobre 2023.

Le code de déontologie médicale international révisé a été adopté par l'assemblée générale à l'unanimité, entérinant un langage plus moderne sans distinction de genre. Il y a aussi été voté l'adoption de déclarations contre le racisme et la discrimination contre les personnes âgées ainsi qu'une résolution visant à fournir des vaccins contre le COVID-19 pour tous. La Tunisie, en règle au niveau des cotisations, est membre constituant de l'AMM et dispose du droit de vote durant les assemblées.



La Fédération Maghrébine des Ordres Médicaux

En marge de la réunion de l'Union des Médecins Arabes qui s'est tenue à Mascate début octobre 2022 les représentants des ordres des pays du Maghreb se sont entendus pour unir les efforts en vue d'un rapprochement à l'échelle du Maghreb des ordres médicaux des cinq pays.

De retour à Tunis, l'invitation est lancée aux ordres des cinq pays. La réunion s'est tenue à Tunis du 13 au 15 novembre et un accord est signé à la Maison du Médecin donnant naissance à la fédération Maghrébine des ordres médicaux en présence de Mr le ministre de la Santé. La Mauritanie a participé par connexion à distance et a donné son accord.

La réunion a comporté un accord pour unifier les points de vue et pour parler d'une seule voix face aux instances et organismes internationaux notamment l'Union des Médecins Arabes. La Tunisie assurera la présidence jusqu'à la prochaine réunion en attendant de détailler le fonctionnement de cette fédération et le calendrier des réunions.

La seconde réunion s'est tenue du 23 au 25 décembre à Tunis. Une charte des objectifs et du mode de fonctionnement est signée par les quatre pays présents. La Mauritanie est présente par connexion en la personne du président de l'ordre Dr MINNIH (le 24 décembre correspond au jour des élections de l'ordre Mauritanien).



La présidence est votée à l'unanimité pour le Maroc Dr Mohammadi Boubekri est nommé président. Sont nommés vice-présidents les présidents des ordres des autres pays (Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie). Le secrétariat général revient à l'Algérie Dr Mustapha Gacem et Dr Nizar Ladhari est désigné secrétaire général adjoint de la fédération. Le bureau est complété par des membres des cinq pays en respectant l'équité en représentativité.

Les Ordinaux des trois pays présents Libye, Maroc et Algérie ont ensuite participé à la journée ordinaire du 24 décembre à l'hôtel Golden Tulip de Tunis et ont enrichi la discussion avec les élus des conseils régionaux et Dr Sami Regaieg directeur de l'inspection du ministère de la Santé. La discussion a porté sur les modalités de l'instruction des plaintes reçues par l'institution ordinaire

La certification des Médecins : c'est parti !

Après la mise sur les rails de l'accréditation du Développement Professionnel Continu (DPC) du médecin, la Commission Ordinale d'Accréditation du DPC et de Certification des Médecins en Exercice (CACEM) s'attelle à son projet central et raison d'exister : la Certification des médecins, dont l'objectif est l'assurance d'une Qualité de services de santé constamment maintenue de la part de médecins hautement qualifiés et impliqués dans leur DPC.

La certification initiale du médecin correspond à l'obtention de son titre de spécialiste ce qui est le rôle des collèges des spécialités. Il en sort avec un bagage de connaissances et de compétences qu'il se doit de perfectionner.

Dans la plupart des pays qui accordent une importance à la qualité des soins délivrés à leurs citoyens, des Organismes Gouvernementaux ou des ONG (le plus souvent les Ordres de Médecins ou équivalents) ont institué des procédures de vérification de maintien (ou mieux, d'amélioration) des compétences, à travers le suivi d'un DPC de qualité et le passage par le médecin d'examens de façon régulière tout au long de sa carrière.

Le CNOM est membre de l'Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS) et participe ainsi aux travaux et réflexions de tous ses organes. Pour rappel, l'UEMS est l'organisation qui s'occupe à l'échelle européenne de l'accréditation du DPC (d'ailleurs, la CACEM a des accords de reconnaissance mutuelle des crédits DPC avec l'EACCME, organe UEMS accréditeur du DPC) et, surtout de l'organisation d'examens de certification des médecins spécialistes, ouverts d'ailleurs à tout médecin, européen ou non (avec la différence dans le libellé de l'attestation de certification)



Dr Foued Bouzaouache, représentant du CNOM à l'UEMS avec Pr Andreas Papandroudakis, VP de l'UEMS lors du conseil de l'UEMS - Athènes 7-8 octobre 2022

Il est certes possible, en tant que membre de l'UEMS, d'adopter ces examens et de les reconnaître mais les procédures sont souvent rédhibitoires : frais d'inscription, déplacement nécessaire etc.

Il est ainsi important que la Tunisie ait son propre système de certification des médecins, reconnu internationalement, qui ne pourra être géré que par la profession elle-même, sous le parapluie de l'Ordre des Médecins. Chaque spécialité devra pouvoir définir elle-même les champs de connaissances et de compétences que devront prouver régulièrement les médecins ainsi que la manière de le faire. C'est là où le rôle des Sociétés Savantes est crucial dans la création au sein de l'Ordre des Médecins de Boards de Spécialités ainsi que celui des collèges, notamment en matière d'aide pour les examens.

Lors du dernier Conseil de l'UEMS qui s'est tenu à Athènes les 7 et 8 octobre 2022, le Bureau Exécutif de l'UEMS a exprimé son soutien au projet du CNOM et tient à nous faire bénéficier de leur expérience surtout en matière de création des Boards de Spécialités, d'organisation et de déroulement des évaluations.

Le 10 décembre 2022 s'est tenue une réunion virtuelle entre l'UEMS et les Sociétés Savantes européennes où cet axe a été discuté. Vous pouvez y avoir accès et à bien d'autres documents très intéressants sur ce [lien](#).

Tous les ingrédients sont là. Il s'agit de démarrer sans craindre les échecs et les difficultés.

Dr Foued Bouzaouache

Réunion de Djerba des doyens francophones

Une réunion des doyens Francophones s'est tenue à Djerba et a eu pour thème « des facultés de médecine socialement responsables » La discussion a porté sur les différentes expériences des pays membres pour répondre à la demande et surtout optimiser la répartition des médecins.

Pour une meilleure couverture des zones désertées le Canada a présenté son expérience de délocalisation du campus universitaire. La Tunisie riche de son expérience de résidanat des régions doit dans les prochains temps évaluer cette réforme.

La réunion a élaboré une **déclaration de Djerba**



Réunion avec les représentants du Ministère de l'intérieur

À la suite du courrier adressé à Monsieur le ministre de l'Intérieur concernant les problèmes de stationnement et de circulation des médecins durant l'exercice de leur profession, une réunion s'est tenue à la maison du médecin avec les plus hauts gradés de la direction de la circulation, la direction de la police municipale et la direction des engins d'enlèvement des véhicules.

La discussion a permis de dégager des points de vue communs et ont été développés les moyens de mettre en œuvre ces idées.

Une prochaine réunion est prévue pour avancer sur ce thème en invitant la Maire de la ville et les représentants des sociétés qui gèrent les parkings de la ville de Tunis.

Hommage au docteur Jalel Ben Youssef

Un Ami, un ordinal et un médecin bienveillant et proche de ses patients a laissé cette année un grand vide dans l'institution ordinale régionale et nationale.

Que dieu lui accorde son infinie miséricorde et l'accueille dans son paradis éternel.

Repose en paix cher AMI



Le Bulletin d'information de l'ordre des Médecins

Conseil National de L'Ordre des Médecins

Maison du Médecin

Ordre des Médecins | CNOM



71881275 | 98707076



cnom@ordre-medecins.tn



<https://www.ordre-medecins.org.tn/>

Rue Salah El Mehdi (ex. rue Malaga) El Manar 1



2092 Tunis, Tunisie

Jeu de formation de l'ordre:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdnybhwI5CYErTA6zB1_cN0kKWdC_qsD8YS60wUfioz2tb5pg/viewform?usp=sf_link

Visa : Svp remplir le formulaire

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfObT3Od2fbNGhGUDsFNp9yfMuU0MV3UyN_dHrLEVoNrIk61A/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0

Mails du conseil :

bureau.ordre-cnom@ordre-medecins.tn

contact-cnom@ordre-medecins.tn

exercice.medica-cnom@ordre-medecins.tn